

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2012

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil mardi, le 26 juin 2012, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Serge Allie	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Alain Tétrault	siège 6

Absence motivée :

Sylvie Robidas	siège 2
----------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 06.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2012-02-172

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation de la soumission pour l'achat d'une rétrocaveuse;
4. Période de questions portant uniquement sur le point du présent ordre du jour;
5. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté d'amorcer le processus d'appel d'offres pour l'achat d'une rétrocaveuse selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 935 et suivants du Code municipal à la résolution 2012-05-138;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été annoncé dans le SÉAO pour l'achat de la rétrocaveuse, en spécifiant les critères retenus dans le devis par la Municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a reçu une soumission concernant les prix et les caractéristiques de la rétrocaveuse;

ATTENDU QUE la soumission a été ouverte publiquement le 26 juin 2012 à 11 h conformément au document d'appels d'offres;

ATTENDU QUE Wajax a remis une soumission pour une rétrocaveuse au montant de 115 000 \$ taxes non incluses;

ATTENDU QUE la soumission est conforme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire aller de l'avant avec le présent projet;

Résolution 2012-06-173

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter la soumission présentée au Conseil municipal par Wajax. pour une rétrocaveuse au montant de 115 000 \$ taxes non incluses.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINT DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 17.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière